

Projet d'arrêté préfectoral d'ouverture-clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département du Doubs

Participation du public (article L.123-19-1 du code de l'environnement)
sur le site internet des services de l'État dans le département du Doubs (www.doubs.gouv.fr)
du 24 avril au 15 mai 2024

Les observations sont à adresser
par voie électronique au lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/consultation-public-arrete-ouverture-cloture-chasse-2024-2025-doubs>

N° d'ordre	N° dossier	ID	Déposé le	Commune	Qualité	Avis favorable au projet d'arrêté	Observations complémentaires
1	17764805	AC	2024-05-08 10:25:18 +0200	CHARQUEMONT	Autre	Non	<p>Le projet de plan de chasse Doubs 2024 / 2025 du 22 avril 2024 prévoit d'abattre 6840 chevreuils au maximum, à rapporter à une population estimée de chevreuille de 15000 à 18000 mammifères, soit donc plus de 40 % de la population de chevreuils du Doubs.</p> <p>Cette chasse sera permise 8 mois, du 1er juin 2024 au 29 janvier 2025, et même par temps de neige.</p> <p>Aucun état des dégâts forestiers et agricoles dûment avérés et chiffrés ne sont disponibles dans les 45 unités de gestion du Doubs, pour légitimer cette destruction de biodiversité animale, contraire aux équilibres et à la régulation naturelle entre proies et prédateurs, dans des écosystèmes riches, diversifiés et respectueux de l'environnement.</p> <p>Pour aller plus loin dans le Doubs test de 30 mammifères, avec une prédation naturelle et légitime sans aller jusqu'à l'extermination de la faune sauvage.</p> <p>Le projet de plan de chasse de 6840 chevreuils est en fait un projet de plan de chasse de 6840 unités de gestion de chevreuils, ce qui équivaut à la baisse de 6840 unités de gestion de chevreuils, ce qui équivaut à la baisse de 6840 unités de gestion de chevreuils.</p> <p>Il convient également de noter la présence du loup dans les départements de Doubs, d'où l'importance de revoir complètement à la baisse ce plan de chasse chevreuils, afin d'éviter des prédateurs sur le cheptel domestique, et de relâcher un point de la situation Chevreuils - Doubs au printemps 2025.</p> <p>Pour toutes ces raisons, nous retirons donc en l'état ce projet de destruction de 6840 chevreuils au maximum dans les 45 unités de gestion du Doubs.</p>
2	17810603	SB	2024-05-08 14:10:27 +0200	LES MONTS RONDS	Autre	Non	<p>Le Renard devrait être intégralement protégé essentiellement par la prédation qu'il exerce sur les populations de campagnols, La Venerie sous terre doit être interdite sachant qu'aucune preuve de la nuisibilité des espèces visées n'est apportée et de plus il n'est pas admissible d'infliger cruauté et souffrances inutilement!</p> <p>La chasse à courte doit être interdite en raison de l'insécurité, la souffrance inutile et le dérangement de la faune sauvage engendré par cette chasse d'un autre âge.</p> <p>L'agrément doit être interdit sans délai; Maintenir et permettre l'accroissement artificiel de populations de sangliers et un non sens au regard des dégâts que le sanglier engendre aux cultures!</p> <p>La durée d'ouverture de la chasse doit être réduite à 3 mois et un jour de non chasse doit être institué au niveau national à savoir les dimanches ce qui permettrait de retarder un partage de la nature équitable entre tous les usages tout en assurant la sécurité du plus grand nombre et de réduire la pression de chasse exercé sur l'ensemble de la faune</p>
3	17812330	NR	2024-05-08 17:43:01 +0200	BESANCON	Autre	Non	<p>Les chevreuils se raréfient, les accidents perdurent, la chasse se fait beaucoup trop près des villages. La plupart des activités de pleine nature ne peuvent se faire sereinement dès le mois de septembre. La période d'ouverture doit être réduite pour respecter les autres usagers de la nature et la démocratie puisqu'une énorme majorité de français ne chassent jamais et sont opposés à cette pratique.</p>
4	17815654	EM	2024-05-09 13:22:51 +0200	BESANCON	Autre	Non	<p>Vous êtes complètement inconscient laisser chasser durant la période de mai à octobre.</p> <p>Il y a eu énormément d'accident.</p> <p>VTT, randonneur, automobiliste qui traverse les forêts et habitants en bord de forêt seront des potentiels victimes.</p> <p>Laissez la nature se réguler et la chasse de novembre à février est largement suffisante.</p> <p>Si vous tuez 7000 cerfs, que deviendra la viande? Sera t elle mis à la consommation via des associations ?</p>
5	17816289	CD	2024-05-09 14:51:17 +0200	BESANCON	Autre	Non	<p>Il y a trop d'aménagements des dates de la chasse. Je suis un promeneur qui souhaite profiter de la nature.</p> <p>Je demande à ce que la période de chasse ne débute, pour tous les gibiers, que fin septembre et se termine fin janvier.</p> <p>4 mois de chasse c'est déjà beaucoup.</p> <p>Laissez-nous la nature à disposition, ainsi qu'aux animaux bien sûr, sans la crainte des chasseurs.</p> <p>Quand ils chassent, les chasseurs se plaignent déjà du manque de gibier.</p> <p>Les raisons principales que je veux mettre en avant sont la sécurité et le respect des promeneurs et de la faune sauvage.</p> <p>Merci</p>
6	17831462	ST	2024-05-12 12:28:30 +0200	DAMPRIEUX	Autre	Non	<p>J'émet un AVIS DÉFAVORABLE pour m'opposer à ce projet d'arrêté. Les vrais régulateurs sont les prédateurs naturels tels que le lynx le loup. Il faut arrêter par exemple de nourrir les sangliers pour qu'ils ne deviennent pas des nuisibles. Cela ne fait qu'accroître les nombres de porcs et donc les accidents. Il faut des journées sans chasse comme le mercredi et le dimanche. L'insécurité et les accidents mortels sont importants c'est scandaleux. Permettre la chasse par temps de neige est inutile.</p>
7	17855382	RG	2024-05-13 19:08:25 +0200	MONTLEON	Autre	Oui	<p>Le renouvellement par la régénération naturelle est devenu indispensable à cause des mortalités de peuplements forestiers actuels, les propriétaires forestiers affirment leur volonté de limiter les populations de grands gibiers, dont le chevreuil, afin que nous puissions régénérer les forêts conformément à l'article L 424 du Code de l'environnement. Celui-ci précise que les propriétaires doivent pouvoir régénérer leur forêt dans des conditions économiques satisfaisantes. Hors la plupart de nos régénérations d'essences adaptées au climat présent et futur, sont particulièrement sensibles aux abrutissements des grands gibiers. Nous devons donc ajouter des protections, pour que les plants passent le niveau de taille auquel ils deviennent inaccessibles au gibier. Ainsi, les conditions d'équilibre financier édictées par le code de l'environnement ne sont pas respectées.</p> <p>Une deuxième chose importante, le puits de carbone que constitue la forêt, mis à mal par des dépeuplements massifs de résineux dans le Haut-Doubs, ne pourra se reconstruire sans un effort massif de renouvellement des peuplements.</p> <p>Renouvellement des forêts indispensable à toute la population.</p>
8	17869384	OB	2024-05-14 14:57:22 +0200	MORTEAU	Autre	Non	<p>La durée d'ouverture de la chasse est beaucoup trop étendue et ne tient aucun compte des autres usagers de la nature (randonneurs, promeneurs, vététistes,...), souvent accompagnés d'enfants, qui craignent pour leur vie dans les bois durant la moitié de l'année.</p> <p>Les privilèges accordés aux chasseurs sont exorbitants.</p>